



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021

Par souci de Santé publique, la MRC de Thérèse-De Blainville (MRCTDB) tient à appliquer avec sérieux, la liste de mesures jugées prioritaires émise par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), laquelle découle de l'état d'urgence sanitaire en lien avec la COVID-19.

Ces mesures permettent aux municipalités régionales de comté de continuer d'exercer leur responsabilité en adaptant certaines règles à la situation exceptionnelle à laquelle la population québécoise est confrontée.

La MRCTDB a tenu son assemblée extraordinaire du conseil du 23 juin 2021 par vidéoconférence. Toutefois, monsieur Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, était présent dans la salle du conseil sise à son siège social. Le processus de délibérations a été enregistré et diffusé dans www.mrc-tdb.org à la section documentation/procès-verbaux.

À l'assemblée extraordinaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 23 juin 2021 à 8h30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Marlene Cordato, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur Eric Westram, maire (Par téléphone)	Ville de Rosemère
Monsieur Guy Charbonneau, maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Madame Sylvie Surprenant, mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

MRC de Thérèse-De Blainville

2021-06-119

OBJET : Ouverture de l'assemblée extraordinaire

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE l'assemblée extraordinaire du mercredi 23 juin 2021 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-120

OBJET : Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 3.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Bois-des-Filion : #967 Ententes relatives à des travaux municipaux
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-12

**OBJET : Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de
Bois-des-Filion**

ATTENDU QUE la municipalité de Bois-des-Filion a présenté une demande d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soit le Règlement : Bois-des-Filion : #967 pour approbation par la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par le présent règlement sont les suivants :

**Bois-des-Filion
#967**

Ententes relatives à des travaux municipaux :
Adoption du Règlement numéro 967 sur les ententes relatives à des travaux municipaux dans les zones M-08 et H-23 afin de :

- **Assujettir** l'émission d'un permis de construction, de lotissement ou d'un certificat d'autorisation à la conclusion préalable d'une entente entre le requérant et la Ville;
- **Déterminer** les modalités et les exigences que doit remplir le requérant relativement à la réalisation des travaux municipaux;
- **Déterminer** la participation financière du requérant, des bénéficiaires et de la Ville, si applicable, dans la préparation et la réalisation de travaux municipaux.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse de Ville de Sainte-Thérèse

QUE la municipalité de Bois-des-Filion a présenté des demandes d'amendement à sa réglementation d'urbanisme, soit le Règlement : Bois-des-Filion : #967 soit et est réputé conforme aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-06-122

OBJET : Période de questions

Aucune question n'est posée aux membres du conseil par le public.

2021-06-123

OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Eric Westram
Maire de Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

DE lever la présente réunion à 8 :40 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Richard Perreault, Préfet
Kamal El-Batal, directeur général
et secrétaire-trésorier

Émis le 23 juin 2021 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de la prochaine séance.


Kamal El-Batal,
Directeur général et secrétaire-trésorier